

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208_P_029
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour la plateforme élévatrice du Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay

Le Président,

N° 20240208_P_029

Décide

De signer un contrat de maintenance avec la société :

OBJET

**LOIRE ASCENCEURS
22 RUE DU PUITTS ROCHEFORT
42100 SAINT-ETIENNE**

N° SIRET : 326 035 953 000 32

Pour la plateforme élévatrice située au Pôle Culturel de Saint-Didier-en-Velay.

Dates : du 01/05/2024 au 30/04/2025

Durée : 1 an ferme

Montant annuel : 428.04 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208_P_029-AU
Reçu le 19/02/2024

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 08 février 2024

Le Président

Frédéric GIRODET

